

OUI, JE SOUTIENS LA FONDATION SAINT-FRANÇOIS-XAVIER



FONDATION
Saint-François-Xavier
SOUS ÉGIDE DE LA FONDATION DE MONTCHEUIL

JE FAIS UN DON DE :

- 25€
soit 8,50€ après déduction fiscale
- 100€
soit 34€ après déduction fiscale
- 500€
soit 170€ après déduction fiscale

JE FAIS UN DON EXCEPTIONNEL DE :

- 1 000€
soit 340€ après déduction fiscale
- 2 500€
soit 850€ après déduction fiscale
- 5 000€
soit 1 700€ après déduction fiscale

- Je souhaite recevoir des renseignements
au sujet d'un legs ou d'une donation
à la Fondation

X DONNER EN LIGNE

Paiement simple et sécurisé
sur www.fondation-sfx.fr

X DONNER PAR CHÈQUE

Adresser à «Fondation SFX»
et envoyer à : *Fondation SFX sous
égide de la Fondation de Montcheuil*
42 rue de Grenelle - 75007 PARIS

X DONNER PAR VIREMENT

IBAN : FR76 3000 4028 3700 0111 2754 594

BIC : BNPAFRPPXXX

Nous confirmer vos coordonnées : donateurs-fondation@s-fx.fr

Madame Monsieur

Prénom :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

Email :

La Fondation SFX collecte ces données afin de traiter votre don. Nous nous engageons à ne faire usage de ces données que dans le cadre des collectes de fonds pour la Fondation SFX. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant en écrivant au siège de la Fondation SFX.

VOS RÉDUCTIONS D'IMPÔT

Tous les dons effectués sont déductibles de vos impôts. Les legs et donations sont exonérés de droits de succession.

Afin d'obtenir votre réduction d'impôt, vous indiquerez le montant de votre don lors de votre déclaration de revenus.

Cependant :

- > Dès le 15 janvier, vous recevrez à titre prévisionnel une avance de 60 % de la réduction d'impôt dont vous avez bénéficié l'année précédente.
- > Le solde sera ajusté à compter du mois de juillet, après la déclaration de revenus qui permettra d'indiquer le montant réel des dons consentis l'année passée.
- > À noter que ces transactions se feront directement par virement ou prélèvement, indépendamment des opérations concernant l'impôt sur le revenu, objet du prélèvement à la source.



VOS AVANTAGES FISCAUX

IMPÔT SUR LE REVENU

Réduction d'impôt de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable. La fraction des dons excédant le plafond est reportable sur les cinq années suivantes.

Mon don	Ma réduction d'impôt sur le revenu	Mon coût réel
100€	66€	34€
500€	330€	170€
1 000€	660€	340€

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Réduction d'impôt de 75% du montant du don, dans la limite de 50 000€ par an.

Mon don	Ma réduction sur l'IFI	Mon coût réel
500€	375€	125€
2 500€	1 875€	625€

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS-BIC

Réduction d'impôt de 60% du montant du don, dans la limite de 20 000€ ou 0,5% du chiffre d'affaires HT.